



RÈGLEMENT DE COURSE

GIVE ME FIV

EDITION 2026

TABLE DES MATIÈRES

INSCRIPTIONS	4
a. FORMULES	4
b. LIMITES D'ÂGE	4
c. DOSSARDS	4
d. TARIFS D'INSCRIPTIONS INTERNET	5
e. GARANTIES	5
ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE	6
CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES	6
PPS & LICENCES	6
PARCOURS	7
a. ACCOMPAGNATEURS	7
b. CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE	7
c. SIGNALISATION	7
d. DÉPARTS	7
e. BARRIÈRES HORAIRES - MISE HORS COURSE	7
f. AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE	8
g. RAVITAILLEMENTS	8
h. RAVITAILLEMENT D'ARRIVÉE	8
RÉCOMPENSES	8
SERVICE MÉDICAL	8
UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL	9
a. RESPONSABILITÉ CIVILE	9
b. UTILISATION D'IMAGE	9
c. CNIL	9
d. ENGAGEMENT CONTRACTUEL	9

Ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'épreuve.

Merci

DÉFINITION

GIVE ME FIV est une épreuve pédestre organisée le 15 novembre 2026 par l'association Un pas ensemble pour la vie répondant à la réglementation des courses hors stade.

L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, village partenaires) se situe au Parc de Parilly, Boulevard Emile Bollaert 69500 Bron.

INSCRIPTIONS

a. FORMULES

GIVE ME FIV propose 2 distances pour 8 formules :

- _ La GIVE ME FIV l'Original - 5KM solo rando
- _ La GIVE ME FIV l'Original - 5Km solo chrono
- _ La GIVE ME FIV l'Original - 5KM duo rando
- _ La GIVE ME FIV l'Original - 5KM duo chrono
- _ La GIVE ME TEN, l'Engagée - 10 KM solo rando
- _ La GIVE ME TEN, l'Engagée - 10 Km solo chrono
- _ La GIVE ME TEN, l'Engagée - 10 KM duo rando
- _ La GIVE ME TEN, l'Engagée - 10 Km duo chrono

INTERNET : Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet avec un mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » avec une raison médicale (voir conditions dans la rubrique assurance annulation).

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

b. LIMITES D'ÂGE

GIVE ME FIV 5 KM chrono: 14 ans et plus

GIVE ME FIV 10 KM chrono: 16 ans et plus

Formats randos: 10 ans et plus

c. DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le :

samedi 14 novembre de 10h à 18h et le dimanche 15 novembre de 9h à 10h30 au Parc de Parilly Boulevard Emile Bollaert 69500 Bron.

d. TARIFS D'INSCRIPTIONS INTERNET

GIVE ME FIV l' Original - 5KM solo rando + chrono

Dossard: 25€

Format solo : 5€ reversés à la Fondation des HCL une fois les coûts de production soldés

Format duo : 12 € reversés à la Fondation des HCL une fois les coûts de production soldés

Option tee shirt: 15€

Garantie annulation: 5€

GIVE ME FIV l'Engagée - 10KM solo rando + chrono

Dossard: 25€

Format solo: 5€ reversés à la Fondation des HCL une fois les coûts de production soldés

Format duo: 12 € reversés à la Fondation des HCL une fois les coûts de production soldés

Option tee shirt: 15€

Garantie annulation: 5€

Le prix d'inscription comprend :

Le dossard GIVE ME FIV personnalisé / Le cadeau de bienvenue pour tous / Le ravitaillement de mi parcours pour les 10Kms / Le ravitaillement d'arrivée pour le 5Km et 10km / Le chronométrage électronique pour la formule chrono / Suivi et sécurité

e. GARANTIES

GARANTIE ANNULATION COUREUR

Au moment de son inscription, tout participant peut souscrire à l'option « Garantie annulation ».

Celle-ci garantit le remboursement des frais d'inscriptions (moins le montant des frais de transaction, les frais de gestion et le montant de la garantie annulation) Ceci dans 2 cas :

1. Le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale.

Conditions : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en langue française.

Condition d'indemnité : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard le 5 novembre 2026 cachet de la poste faisant foi à unpasensemblepourelavie@gmail.com

Dans le cas où l'organisation devrait annuler ou reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, seules les personnes ayant souscrit à la « garantie annulation » pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande et sans justificatif (moins le montant des frais de transaction et le montant de la garantie annulation).

MODIFICATION D'INSCRIPTION - CHANGEMENT D'ÉPREUVE

D'une course non chronométrée à une course chronométrée: les demandes de changement se feront sur place dans la limite des dossards disponibles.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en informant l'organisateur par courrier/mail au plus tard le 05 novembre. Le nouveau participant devra fournir les mêmes documents lors du retrait de dossard.

La personne remplaçante règlera alors l'inscription au tarif en cours.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. 2 euros de frais de dossier et 4 euros en frais de remboursement seront retenus.

ANNULATION COURSE

L'organisation de GIVE ME FIV se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

Les participants ayant souscrit à la « Garantie annulation » pourront demander un remboursement de leur inscription selon les conditions indiquées dans le paragraphe « Garantie annulation coureur ».

Les personnes ne souhaitant pas souscrire à la Garantie Annulation ne pourront prétendre à aucun remboursement. Toutefois, dans le cas où l'organisation soit contrainte de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, le participant se verrait automatiquement reporté un pourcentage variable de son inscription pour l'année suivante.

Ce pourcentage sera déterminé en fonction de la date à laquelle pourrait être prise la décision du report :

_ Annulation ou report moins de 6 mois avant événement : 80 % du montant de l'inscription crédité

_ Annulation ou report moins de 4 mois avant événement : 70 % du montant de l'inscription crédité

_ Annulation ou report moins de 2 mois avant événement : 60 % du montant de l'inscription crédité

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Le contenant pour les ravitaillements mi parcours et arrivée.

CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Vous aurez la possibilité de laisser un sac de moins de 10kg sur le lieu de départ.

PPS & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

Licences FFA « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » en cours de validité

Pass running en cours de validité

Autre licence en cours de validité : Fédération française du sport adapté (FFSA).

POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS ET ÉTRANGERS:

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition (à partir du 15/08/2026), à

la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Un numéro vous sera attribué, qu'il faudra déposer dans votre dossier.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée sans numéro de licence ou du parcours prévention santé.

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible. L'ensemble des parcours seront fermés à 14h00.

a. ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur les parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer ou s'alimenter sur les ravitaillements.

b. CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la cheville ou au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard ou le bracelet électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

c. SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

d. DÉPARTS

Afin d'offrir un confort de course à chacun des participants et assurer votre sécurité, veuillez noter que les départs des différentes formules seront échelonnés selon plusieurs vagues et ce de la manière suivante :

GIVE ME FIV l'Original: 1er départ à 10h45

GIVE ME FIV l'Engagée : 1er départ à 09h00

* Ces vagues sont susceptibles d'être modifiées en raison de mesures de sécurité.

e. BARRIÈRES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées sur le site internet de l'épreuve. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent

paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

Barrières Horaires 2026

GIVE ME FIV l'Original: 12h

GIVE ME FIV l'Engagée : 12h

f. AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet
 - en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).
- « RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».

g. RAVITAILLEMENTS

La GIVE ME FIV l'Original s'effectue en autosuffisance: aucun point de ravitaillement pendant le parcours.

La GIVE ME FIV l'Engagée présente un ravitaillement liquide à mi parcours.

h. RAVITAILLEMENT D'ARRIVÉE

Un ravitaillement solide + liquide sera mis en place à l'arrivée de 9h00 à 14h le 15 novembre 2026. .

RÉCOMPENSES

GIVE ME FIV l'Original chrono solo: lots pour les 3 premiers catégorie Homme et pour les 3 premières catégorie Femme

GIVE ME FIV l'Original chrono duo: lots pour les 3 premiers du scratch

GIVE ME FIV l'Engagée chrono solo: lots pour les 3 premiers catégorie Homme et pour les 3 premières catégorie Femme

GIVE ME FIV l'Engagée chrono duo: lots pour les 3 premiers du scratch

Remises des récompenses

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Classement et diplôme

Pour tous les concurrents sur Internet : [lien du site GMF à venir](#)

SERVICE MÉDICAL

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera inscrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou un véhicule de sécurité un véhicule de sécurité. Le dispositif sera assuré par : en cours validation

ÉQUIPE MÉDICALE À L'ARRIVÉE

Une équipe d'ostéopathes et kinésithérapeutes bénévoles sera à votre disposition.

UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL

a. RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

b. UTILISATION D'IMAGE

Des photographies seront prises lors de l'événement.. Nous transmettons des informations concernant tous les participants pour proposer un service sécurisé d'achat de photographies après l'événement. Les photographies prises lors de l'événement sont transmises uniquement aux acheteurs et ne sont pas diffusées au public. Les données vous concernant sont transmises dans le seul but de pouvoir vous proposer ce service et de vous authentifier comme participant. Vous êtes expressément informé des traitements de données à caractère personnel réalisés dans ce cadre et de vos droits, décrits dans la politique de confidentialité accessible à tout moment sur la page de notre partenaire que vous garantissez avoir lu avant de participer.

« J'autorise expressément les organisateurs de "GIVE ME FIV», ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

c. CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité par l'organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants.

d. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

**